

**Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 19 Février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de Février, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à FONTENAY LE COMTE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

<p>CC VENDEE SEVRE AUTIZES 09/15</p>	<p>CHOLLET Joël LARDY Jacky MOREAU Yannick GELOT Jean-Marie COIRIER Jannick GUITON Jacky GUILLON Denis CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOUIIN Jacques</p>	<p>BENET BOUILLE COURDAULT DAMVIX (Suppléant) MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE ST HILAIRE DES LOGES VIX XANTON CHASSENON</p>
<p>CC SUD VENDÉE LITTORAL 12/14</p>	<p>METAIS Antoine LANDAIS Bernard MARQUIS Joseph LEGERON Joël CHARPENTIER Arnaud GUINOT Bertrand CAREIL Pierre GANDRIEU James BOURNEL Paul LAMY Judicaël LANDAIS Jean-Marie DAVID Laëtitia</p>	<p>CHAILLE LES MARAIS CHAMPAGNE LES MARAIS LE GUE DE VELLUIRE L'ILE D'ELLE LUCON MOREILLES STE GEMME LA PLAINE STE PEXINE STE RADEGONDE DES NOYERS LA TAILLEE TRIAIZE VOUILLÉ LES MARAIS</p>
<p>CC PAYS FONTENAY VENDÉE 12/22</p>	<p>GATINEAU Dominique BOULARD Stéphane VERGNAUD Benjamin BIENVENU Alain DUPAS Laurent MAROT Roger RIVIERE Jean-Paul RIDEAU Daniel FILLON Nicolas SAVINEAU Michel HERNANDEZ Philippe RAGUIN Pierrette</p>	<p>AUCHAY SUR VENDÉE DOIX LÈS FONTAINES FONTENAY LE COMTE LE LANGON LES VELLUIRE SUR VENDEE LONGEVES MARSAIS STE RADEGONDE MONTREUIL MOUZEUIL ST MARTIN PISSOTTE ST MARTIN DES FONTAINES ST MICHEL LE CLOUCQ</p>
<p>CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 03/10</p>	<p>BOISSON Philippe CHATELLIER Christian GUENION Christian</p>	<p>LA CHAPELLE AUX LYS ST HILAIRE DE VOUST ST MAURICE DES NOUES</p>
<p>Total délégués présents : 36/64</p>		

POUVOIRS	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	à M. GUTHON Jacky
	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	à M. GATINEAU Dominique
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	à M. CHARPENTIER Arnaud
	BRIFFAUD Louis-Marie	BREUIL-BARRET	à M. BOISSON Philippe
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	à M. GUENION Christian
	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE	A M. BOULARD Stéphane
Total représentés : 06/64			

Total présents et représentés : 42/64

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : BUDGET ANNEXE - RESERVES - DELIB N°2/CS19022024

Lors du Comité Syndical de novembre 2023, le SmVSA avait envisagé la réalisation d'un budget annexe relatif aux réserves de substitution de la Vendée dans un souci de :

- Sécuriser le budget principal vis-à-vis des actions de dégradation ;
- Assurer le contrôle de légalité et les membres du Syndicat Mixte que la taxe GEMAPI ne sera pas utilisée pour cette mission ;
- Améliorer la transparence financière ;
- Constituer une provision de garantie face aux imprévus et les difficultés de couverture assurancielle.

Après consultation des services de l'Etat et Finances Publiques, ce budget annexe pourrait être envisagé sous la nomenclature M49.

La délibération du 27 novembre avait prévu en vue de la couverture des frais notamment d'emprunt un appel à cotisation 2024 auprès des irrigants de :

- 125 000 € pour les réserves des Autizes
- 295 000 € pour les réserves du bassin de la Vendée

La récente DSP des réserves des Autizes avait intégré une provision pour renouvellement non programmée de 400 000 € constituée sur les 4.75 années du Contrat, soit 1.32c€/m³. Rien n'était prévu sur la DSP de la Vendée plus ancienne. Une consultation des irrigants de la Vendée devra être engagée avant la prochaine assemblée

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Acte le principe du budget annexe sous la nomenclature M49 ;
- Décide de nommer ce budget : Budget Annexe « Réserves de substitution » ;
- Autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires pour la création de ce budget auprès du SGC de Fontenay le Comte et de solliciter le Service des Impôts des Entreprise (SIE) pour l'assujettissement à la TVA ;
- Autorise le Président à engager la consultation des irrigants pour la constitution de la provision de garantie afin de réajuster l'appel à cotisation auprès des irrigants qui sera définitivement fixée pour 2024 et pour les 2 CSP lors du vote du budget annexe « réserves de substitution ».

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER